

«La première fois que j'ai constaté qu'ils ouvraient le courrier, c'est lorsque la chose est devenue publique après que j'eus quitté mon poste, il y a quelques mois».

Monsieur le président, c'est là une évidence dont le député de Northumberland-Durham aurait dû tenir compte hier avant d'insinuer qu'un comité de cette Chambre devrait être formé, ne serait-ce que pour entendre la version de l'ancien solliciteur général. Ce genre de déclarations, de sous-entendus ou d'insinuations malveillantes a eu pour effet de provoquer justement des nouvelles et des manchettes qui étaient fausses et erronées, et c'est à cause de l'irresponsabilité de certains députés progressistes conservateurs à la Chambre que, bien souvent, on a par certains media des nouvelles qui sont absolument déformées et contraires à la réalité. Monsieur le président, il suffit de rappeler la décision que vous avez rendue hier et d'en citer un extrait qui est très clair. A la page 1856 du compte rendu officiel des *Débats*, en rendant votre décision pour décider si *prima facie* il y avait ou non matière à privilège pour permettre à la Chambre d'aller plus en profondeur, vous avez dit dans votre décision, et je cite:

La plainte qui fait l'objet de la question de privilège ne constitue pas une plainte directe à l'endroit du ministre.

Monsieur le président, cela ne peut pas être plus clair. Je ne peux pas comprendre qu'il y ait des media et des députés qui puissent soutenir le contraire et prétendre . . . ou titrer comme le journal *Le Devoir* l'a fait «Warren Allmand a délibérément induit un député en erreur». Monsieur le président, c'est là de l'irresponsabilité, c'est contraire aux faits et absolument contraire à ce que vous-même avez mentionné à la Chambre hier après-midi. Je cite à nouveau, monsieur le président, vous avez dit dans votre décision, et je cite:

La plainte qui fait l'objet de la question de privilège ne constitue pas une plainte directe à l'endroit du ministre. Elle est en réalité fondée sur le fait que c'est un des fonctionnaires du ministre qui a conçu cette façon délibérée d'induire la Chambre en erreur.

Monsieur le président, il faut être absolument ignare pour interpréter vos propos et votre décision de façon dont certains media l'ont fait hier et en particulier de la façon dont le journaliste du *Devoir* a titré un article. C'est absolument le contraire de ce qui s'est passé à la Chambre, et c'est un affront non seulement à la Chambre, mais à toute la population canadienne que de dire des faussetés de façon aussi désagréable et aussi inacceptable.

Privilège—M. Lawrence

Monsieur le président, il y a un autre fait aussi qu'il faut souligner. Il faut démystifier ce que les députés progressistes conservateurs cherchent à faire avec cette question de privilège à la Chambre. Il n'y a personne ici qui veut se soustraire à la vérité, il n'y a personne qui veut cacher des faits. On sait que la Commission royale d'enquête McDonald existe en vertu d'une loi fédérale, je l'ai mentionné hier, et on sait que c'est en vertu de la loi sur les enquêtes, et on sait que l'article 4 de cette loi sur les enquêtes précise que les commissaires ont le pouvoir d'interroger les ministres, de les faire comparaître et de faire des recommandations à leur sujet une fois l'enquête complétée.

Monsieur le président, je répète devant la Chambre ce que j'ai déjà mentionné: les ex-solliciteurs généraux qui sont reliés de près ou de loin aux agissements de la Gendarmerie royale du Canada dans la période qui nous intéresse, tous ces ex-solliciteurs généraux et le solliciteur général actuel (M. Blais) ont hâte de comparaître devant la Commission McDonald et de donner leur version des faits, et plus particulièrement en ce qui concerne l'ex-solliciteur général, M. Warren Allmand. Il a déjà, sous serment, à Québec, devant la Commission Keable, le 15 février 1978, nié de façon catégorique et expresse avoir été au courant du fait que la Gendarmerie royale ouvrait le courrier au moment où il a écrit la lettre au député de Northumberland-Durham. Et ce député-là, monsieur le président, a agi de façon irresponsable hier en requérant la formation d'un comité parlementaire pour permettre à l'ex-solliciteur général Allmand de prendre position.

Monsieur le président, l'ex-solliciteur général Allmand a pris position, il n'a rien à se reprocher, il a nié catégoriquement ce qu'on veut laisser entendre, ce qu'il aurait fait de façon irrégulière, et il se propose et il est disposé à témoigner à nouveau devant la Commission McDonald. Alors qu'on ne laisse pas entendre au public canadien et qu'on n'insinue pas devant les gens qui nous observent, monsieur le président, que l'ex-solliciteur général ou le gouvernement ou les autres ex-solliciteurs généraux veulent cacher la vérité. C'est tout le contraire. Ils veulent témoigner devant une institution démocratique qui a été créée en vertu d'une loi de ce Parlement, dans un climat qui soit le plus objectif possible, monsieur le président, et absent de toute «politicaillerie» et de toute tendance à la «partisanerie», ce qui ne serait pas le cas d'un comité parlementaire où des députés s'amuseraient à décortiquer des parties de témoignages et des parties de lettres pour faire de la basse démagogie, de la basse politique, comme on en connaît par suite des interventions faites généralement par les députés progressistes conservateurs à la Chambre sur cette farfelue question de privilège.